

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 26 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 26 Septembre 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU (à compter du point II 3°), M. SZEWCZYK, Mme
DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, M. FOURNEL, Mmes GUET (à
compter du point II 3°), CARRIAU, DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU,
PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme DELPHINE, M. ROLLION,
Mme CALMETTES, MM. GABORET, LOUIS
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BEDU pouvoir à Mme FEVRIER (jusqu'au point II 2°)
M. MONCHIERI pouvoir à M. SZEWCZYK
Mme COLIN pouvoir à M. FOURNEL
Mme SIMON pouvoir à Mme DEDENON
Mme PEYRIDIEU pouvoir à M. LECLOU

Absents : M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Madame DELPHINE est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

est approuvé à l'Unanimité

II AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Dans le cadre du réaménagement de la rue de la Libération et afin d'améliorer la sécurité des usagers, le Conseil Municipal décide d'acquérir, au prix de 140.000 € net vendeur, les terrains cadastrés AZ n°1075 et n°671, d'une superficie respective de 181 m² et 87 m², appartenant à VALLOGIS, après démolition des deux logements.
(Adopté à l'Unanimité).

2°) Est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique, à titre de réserve foncière pour le Chemin des Vignes, d'une emprise d'environ 34 m² issue du terrain cadastré CM n°97. Des travaux de clôture aux nouvelles limites de propriété seront réalisés par la Ville pour un montant estimé à 750 € TTC.
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre de l'élargissement futur de l'Impasse des Chardonneraux, il est décidé d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée BR n°545 d'une superficie de 20 m²
(Adopté à l'Unanimité).

4°) Suite à l'ouverture d'une enquête publique (du 03/09 au 03/10/2018) relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SUEZ RV ENERGIE visant à modifier les activités de l'usine d'incinération des ordures ménagères qu'elle exploite sur le territoire de la commune d'Amilly, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet sous réserve de garantir que les déchets ménagers et assimilés qui seront réceptionnés et incinérés sur le site d'Amilly proviennent seulement des quatre groupements de communes adhérents au SMIRTOM à savoir la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, la Communauté de Communes des 4 Vallées, la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais en représentation substitution des communes de Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux et la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane.

(Adopté à l'Unanimité).

5°) Un avis favorable est donné au projet de dépose par ENEDIS d'un réseau basse tension aérien passant au-dessus de parcelles privatives situées entre la rue de la Grefferie et le chemin rural d'Amilly à Varennes, considérant que ce réseau n'alimente plus aucun équipement et ne revêt aucune utilité.

(Adopté à l'Unanimité).

6°) Est approuvée la conclusion d'un avenant, à la convention entre la Ville et le Département pour la gestion et l'entretien du carrefour giratoire dit « cacahuète » sur Amilly, ayant pour objet de rajouter dans les engagements de la Ville la gestion et l'entretien du chemin piétonnier situé entre la rue du Chesnoy et l'Avenue d'Antibes.

(Adopté à l'Unanimité).

7°) Est approuvée la périodicité des réunions de la commission communale pour l'accessibilité, à raison d'une réunion au minimum par an, cette périodicité pouvant être adaptée en fonction de l'activité de la commission.

(Adopté à l'Unanimité).

8°) Un avis défavorable est donné à la demande d'un administré pour le changement de dénomination de la rue de Pisseux, en rappelant que cette appellation est une référence historique au caractère très humide et boueux des sols dans ce secteur.

(Adopté à l'Unanimité).

III FINANCES

1°) Répartition des charges des équipements sportifs du Collège R. Schuman au titre de l'exercice 2017 : est approuvé le recouvrement, auprès des Communes de résidence des élèves fréquentant le Collège, des dépenses d'équipement des installations sportives mises à disposition, pour un montant total de 453 € ; les créances inférieures à 15 €, représentant un montant total de 171,10 € pour 26 Communes, ne seront pas recouvrées.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé

- l'admission en non valeur de produits irrécouvrables concernant les exercices 2013, 2015 et 2016, pour un montant de 473,28 €,
- et l'admission en créance éteinte de deux titres de recettes pour un montant total de 2.511,64 € (suite à la liquidation judiciaire de Sociétés)

(Adopté à l'Unanimité)

IV EDUCATION

Le Conseil Municipal approuve le projet éducatif territorial (PEDT) modifié suite au retour à la semaine de 4 jours d'école, incluant le projet pédagogique du mercredi, et sollicite la labellisation « Plan mercredi » permettant d'assurer la diversité et la qualité des activités proposées

(Adopté à l'Unanimité)

V SPORTS

Une subvention exceptionnelle de 2.300 €, destinée à financer l'achat d'une arbalète Field, est attribuée aux J3 Sports Amilly pour la section Tir

(Adopté par 24 Voix Pour et 7 Non participation au vote : M. LECLOU titulaire d'un pouvoir, M. PATRIGEON, M. SZEWCZYK titulaire d'un pouvoir, M. PECHER et M. BOUQUET)

VI CULTURE

1°) Est approuvée la vente d'un piano de l'école municipale de musique, de marque BECHSTEIN, au prix de 8.000 € net transport et accessoires inclus, celui-ci n'étant plus utilisé pour les cours

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de l'exposition de l'artiste JANOS BER au Centre d'art contemporain des Tanneries à partir du 06 octobre 2018, une convention de partenariat éditorial sera conclue entre la Ville et la SAS « Couleurs contemporaines » pour la coédition d'un ouvrage de 64 pages et un tirage en 1^{ère} édition de 1.500 exemplaires pour un prix de vente public de 20 €. La Ville préachètera 500 exemplaires pour la somme de 6.500 € HT.

(Adopté à l'Unanimité)

VII ACTIVITES DU 3^{ème} AGE 2018

Est approuvée l'organisation d'une sortie au Théâtre de la MICHODIERE à Paris le dimanche 02 décembre pour la pièce « L'ORDRE DES CHOSES » de Marc FAYET (tarifs fixés en fonction du nombre de participants de 64 € à 94 €)

(Adopté à l'Unanimité)

VIII REVEILLON DU 31 DECEMBRE 2018 – TARIFS

Dans le cadre de l'organisation par la Ville du Réveillon du 31 Décembre 2018, les tarifs du réveillon sont fixés à 115 € par adulte, à 20 € par enfant de 5 à 12 ans et le montant des arrhes à 30 €

(Adopté à l'Unanimité)

IX MISES A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES

Sont approuvés les règlements intérieurs de la nouvelle salle de restauration de la Pailleterie et de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison des Associations (Maison Taraud)

(Adopté à l'Unanimité)

X RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié à compter du 1^{er} octobre 2018 comme suit :

- création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complets
- suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (28h30 hebdomadaires)

(Adopté à l'Unanimité)

XI COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Décisions des 17/05, 31/05, 05/06 et 25/07/2018 : Conclusion de marchés de prestations intellectuelles pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
Mission d'artiste conseil pour l'art public et les projets urbains	VINCENT BARRE (75005 PARIS)	Contrat conclu jusqu'au 01/04/2020 sans seuil minimum avec seuil maximum de 25.000 € HT (bons de commande passés sur la base d'un montant forfaitaire de 300 € HT la demi-journée)
Prestation de contrôle technique de bâtiment et de génie civil	APAVE PARISIENNE SAS (45073 ORLEANS) SOCOTEC France (45000 ORLEANS) DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819 SAINT HERBLAIN)	Accord cadre multi attributaires, avec passation de marchés subséquents, arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum de 65 000 € HT pour une période initiale de 12 mois reconductible deux fois pour le même seuil et la même durée.
Prestation de coordination de sécurité et de protection de la santé pour des opérations de bâtiment, de génie civil et d'infrastructure routière	APAVE PARISIENNE SAS (45073 ORLEANS) DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819 SAINT HERBLAIN) QUALICONSULT SECURITE (45166 OLIVET)	Accord cadre multi attributaires, avec passation de marchés subséquents, arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum de 65 000 € HT pour une période initiale de 12 mois reconductible deux fois pour le même seuil et la même durée.
Contrat de cession de droits d'auteur à la Ville pour la reproduction de 50 photographies réalisées pour l'exposition de Janos Ber	PATRICK H.MULLER (75014 PARIS)	1.490 € TTC

Décision du 04/09/2018 : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à la défaillance d'un cotraitant :

Opération	Titulaire	Objet de l'avenant
Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy	LR ARCHITECTURE (75013 PARIS) Mandataire solidaire d'un groupement conjoint	Suite à la cessation d'activité du cotraitant DIB (en qualité de BET structure), il est procédé au transfert de l'intégralité des prestations au profit de la société BSI (77140 NEMOURS)

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 20/06, 27/06, 11/07, 31/07, 20/08/2018 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Construction d'un gymnase rue Albert Frappin		
Lot n°01 : Gros-œuvre - maçonnerie	REVIL (45700 PANNES)	373.000,00
Lot n°02 : Charpente bois – Charpente métallique	COGECES SAS (45146 SAINT JEAN DE LA RUELLE)	119.500,00
Lot n°03 : Couverture - Etanchéité – Bardage	BRAUN ETANCHEITE – BRAUN COUVERTURE (groupement) (45400 FLEURY LES AUBRAIS)	222.298,67
Lot n°04 : Menuiseries extérieures	SUD METALLERIE (45680 DORDIVES)	79.641,35
Lot n°05 : Menuiseries intérieures – Plafonds	SARL PROCHASSON (45700 VILLEMAMDEUR)	123.924,71
Lot n°06 : Carrelage – Faïence – sol sportif	NEYRAT (45700 PANNES)	70.000,00
Lot n°07 : Peintures	NEYRAT (45700 PANNES)	11.000,00
Lot n°08 : Equipements sportifs	NOUANSPOUR (37460 NOUANS-LES-FONTAINES)	17.021,19

Lot n°09 : VRD – Espaces Verts	TINET TRAVAUX PUBLICS (45210 FERRIERES EN GATINAIS)	83.801,05
Lot n°10 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	41.622,87
Lot n°11 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	SARL LECLERC DESIRE (45700 CONFLANS SUR LOING)	129.203,12
		TOTAL : 1.271.012,96
Travaux de restauration du Moulin Bardin		
Lot n°01 : Maçonnerie – Abords	REVIL (45700 PANNES)	368.000,00
Lot n°02 : Charpente – Bardage – Passerelle	SAS MOUFFRON (45220 CHATEAURENARD)	79.932,40
Lot n°03 : Couverture	MALET COUVERTURE (45270 OUZOUEUR s/ BELLEGARDE)	57.118,56
Lot n°04 : Roue – Equipement hydraulique	SARL ENTREPRISE CROIX ANDRE ET FILS (49440 LA CORNUAILLE)	71.353,21
Lot n°05 : Menuiseries – Plancher	SA BONNET ET FILS (41700 CHEMERY)	168.000,00
Lot n°06 : Serrurerie	METAL ALU CENTRE (45700 VILLEMANDEUR)	28.076,00
Lot n°07 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	62.500,00
Lot n°08 : Ventilation – Plomberie – Sanitaires	SARL LECLERC DESIRE (45700 CONFLANS SUR LOING)	7.375,69
		TOTAL : 842.355,86
Travaux d'aménagement de l'espace naturel des Savoies et des Népruns		
Lot n°01 : Aménagement de sentiers de découverte et de pâturages : arasement, remaniement et façonnage des merlons, parking, sentiers, clôtures, passerelles et barrières	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE)	191.603,50
Lot n°02 : Chantier de restauration des prairies humides : débroussaillage	RICHARD-SAUVEGRAIN-GOUEFFON (groupement) (45100 ORLEANS)	9.114,70

Travaux de voirie : rue des Prochassons et rue des Blards	SAS T.P.R VAUVELLE (45290 VARENNES-CHANGY)	356.982,50
Exhumation aux cimetières du Bourg et de Saint Firmin des Vignes	LAUCHE DIDIER EURL (40160 YCHOUX)	35.660,00

Décisions des 03/05, 23/05, 31/05, 01/06, 17/07/2018 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un centre de loisirs au domaine de la Pailleterie			
Lot n°01 : Maçonnerie	REVIL (45700 PANNES)	+ 1.497,56	728.813,06
Lot n°04 : Doublage – Cloisons	POUGAT SAS (45530 MALESHERBES)	+ 6.945,60	95.945,99
Lot n°07 : Voirie – réseaux divers	TINET TRAVAUX PUBLICS (45210 FERRIERES)	- 1.527,65	151.397,56
Lot n°08 : Chauffage – Plomberie – Ventilation – Sanitaires	PREFABRICATION GATINAISE (45700 VILLEMANDEUR)	+ 330,66	179.464,20
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	+ 2.653,34	79.053,80
Lot n°10 : Equipements Office	CLIMAT CUISINE (45700 VILLEMANDEUR)	+ 3.917,00	22.613,00
Exhumation aux cimetières du Bourg et de Saint Firmin des Vignes	LAUCHE DIDIER EURL (40160 YCHOUX)	Objet de l'avenant : il a été convenu amiablement de mettre fin au présent contrat par la passation dudit avenant emportant résiliation conventionnelle et anticipée. Compte tenu du caractère amiable de la résiliation, aucune indemnisation ne sera due.	

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 25/05, 13/06, 18/06, 20/07, 23/07, 08/08 13/08, 14/08, 28/08/2018 :
Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Acquisition et installation de classes mobiles neuves	PSI PARIS (91120 PALAISEAU)	Accord cadre à bon de commande arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum de 110.000 € HT pour une période initiale de 24 mois reconductible une fois pour les mêmes seuils et la même durée
Acquisition de fourniture et de matériel pour le stock magasin de la ville d'Amilly et l'entretien de son patrimoine		Accord cadre à bon de commande arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum pour une période initiale de 12 mois reconductible une fois pour les mêmes seuils et la même durée :
Lot n°01 : Electricité	REXEL (45140 ST JEAN DE LA RUELLE)	seuil maximum de 45 000 € HT
Lot n°02 : Peinture	B. BARBOT SAS (10120 ST ANDRE LES VERGERS)	seuil maximum de 8 000 € HT
Lot n°03 : Plomberie	SAS SIDER (33612 CANÉJAN)	seuil maximum de 17 000 € HT
Lot n°04 : Gros Œuvre	BMCE (POINT P) (45015 ORLEANS)	seuil maximum de 11 000 € HT
Lot n°05 : Consommable	LEGALLAIS (14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR)	seuil maximum de 10 000 € HT
Lot n°06 : Outillage et Matériel	JORLIN SAS (45140 INGRE)	seuil maximum de 7 000 € HT
Lot n°07 : Quincaillerie	JORLIN SAS (45140 INGRE)	seuil maximum de 12 000 € HT
Acquisition d'une solution de gestion de courrier intégrant une gestion documentaire collaborative	YES SARL (31035 TOULOUSE)	61.620,00
Entretien, réparation et conduite des installations de chauffage, de froid, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement de l'eau	SARL LECLERC DESIRE (45700 CONFLANS SUR LOING)	30.260,00 du 01/06/2018 au 31/05/2019

Entretien de la piste d'athlétisme au stade Georges Clériceau et nettoyage des terrains de tennis extérieurs sur le complexe Ladoumègue	SARL CHEMOFORME France (67006 STRASBOURG)	Accord cadre à bon de commande arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum de 50.000 € HT pour une période de 48 mois
Mise en place d'une signalétique au centre d'art contemporain des Tanneries Lot n°1 : Panneau d'affichage et de programmation des expositions Lot n°02 : Signalétique	SIGNETIS (37210 ROCHECORBON) LENOIR SERVICES (69100 VILLEURBANNE)	20.832,00 17.002,00
Balayage mécanisé des rues de la commune d'Amilly	SOCOIM SAS (45380 CHAINGY)	Accord cadre à bon de commande arrêté sans seuil minimum avec un seuil maximum de 100.000 € HT pour une période de 12 mois renouvelable 1 fois.
Contrat de services « Infogérance Collectivité Locale » : maintien en conditions opérationnelles du système informatique, réseau et télécoms, et assistance aux utilisateurs	INFOCENTRE (45770 SARAN)	490,00 / mois pour une durée d'un an à compter du 01/06/2018 avec reconduction expresse sans dépasser 3 ans
Contrat d'Assistance Informatique Niveau 3 : assistance, interventions, optimisation et paramétrage des infrastructures matériels et logiciels de la Ville	INFOCENTRE (45770 SARAN)	680,00 / an pour une durée d'un an à compter du 03/08/2018 avec renouvellement tacite

Décisions des 23/04, 27/04, 15/05, 16/05, 07/06, 24/07/2018 : Saison musicale 2018/2019

– Conclusion de contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour des concerts avec les prestataires suivants :

Prestataire	Date du concert	Lieu	Montant
VAN DOESELAR Leo (Pays-Bas)	07/10/2018	Eglise Saint-Martin	2.000 € net
SARL RSB ARTISTS (69340 FRANCHEVILLE) Ensemble Il Caravaggio	18/11/2018	Eglise Saint-Martin	6.619,00 € TTC

Association ENSEMBLE DE MUSIQUE LA FENICE (89000 AUXERRE)	16/12/2018	Eglise Saint-Martin	8.440,00 € TTC
ASBL SCHERZI MUSICALI (Bruxelles – Belgique)	03/02/2019	Eglise Saint-Martin	7.500 € net
Association LES AMIS DE L'ACHERON (54000 NANCY)	24/03/2019	Eglise Saint-Martin	4.172 € net
Association des AMIS DU QUATOR AKILONE (75012 PARIS)	28/04/2019	Espace Jean Vilar	3.972 € net
SARL LES CONCERTS PARISIENS – Ensemble Nevermind (75009 PARIS)	19/05/2019	Eglise Saint-Martin	4.919,50 € TTC

Décision du 16/09/2018 : Animation Maison Saint-Loup – Conclusion d'un contrat avec le prestataire suivant :

Prestataires	Animation	Date	Montant
Association LES CROQUEURS DE PAVES	Atelier d'initiation au jonglage pour enfants à partir de 8 ans	30/10 et 03/11/2018	200 € net

Décision du 19/07/2018 : Convention de commande photographique conclue avec Frédéric LEFEVER, Artiste photographe (5.000 € net)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 15/06/2018 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries – budget de fonctionnement 2018 : demande de subvention supplémentaire auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) portant le montant total de la participation de la DRAC au titre de la programmation à 102.000 € (soit 20.000 € de plus que pour le budget 2017)

Décision du 02/07/2018 : Restauration du Moulin Bardin : demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 163.408 € représentant 20% du coût prévisionnel de l'opération.

Décision du 06/08/2018 : Acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics communaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces publics, pour un montant prévisionnel de 40.765,70 € HT : demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région à hauteur de 40% chacune.

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

Décision du 03/07/2018 : Aliénation de gré à gré d'un cinémomètre à la Commune de Villemandeur à l'euro symbolique (matériel amorti depuis le 1^{er} janvier 2008).

DÉPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Décision du 13/07/2018 : Construction d'un restaurant scolaire à Viroy : dépôt de la demande de Permis de construire.

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décision du 02/08/2018 :

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à :

- l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (cotisation 2018 : 795 €)

**Affiché le 1^{er} Octobre 2018
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY